Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 23/04/2023



ID: 083-218301208-20240411-DELIB20240419-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

#### **DELIBERATION Nº 2024-04/19**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre

le 11 avril à 19 heures

en exercice: 29 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

présents: 21 sous la présidence de Mme COLETTA Eliane, 2ème Adjointe

votants: 27 Date de convocation du Conseil Municipal: le 4 avril 2024

pour: 27 PRESENTS:

Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, INES Claude,

contre:

0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,

NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-

abstention: 0 NAODIN Nathane, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Effilie, AUDOIN-LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique,

GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

### **ABSENTS REPRESENTES:**

Mme ROYER Carole donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme PRATI Corinne.

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.

Mme CRETELLO Karine donne procuration à Mme BOUHAFS Hayette.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. MARTIN Gilles.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES:**

M. FILLAT Éric.

Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET: SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE BRIGNOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006, relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat, par l'intermédiaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance, a décidé de développer les postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG). Le Préfet du Var a ainsi porté la création de plusieurs postes d'ISCG dans notre département.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal, la convention triennale de partenariat avec l'Etat représenté par le Préfet du Var, relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Brignoles ci-jointe, pour les périodes 2024-2026, comprenant une participation financière annuelle de la commune de 500 euros.



ID: 083-218301208-20240411-DELIB20240419-DE

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE:

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention triennale de partenariat ci-jointe et tous les documents s'y afférent.
- De participer financièrement à hauteur de 500 €/an pour les périodes 2024-2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

La Présidente

**Eliane COLETTA** 

Le Maire

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude INES